

SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES

Le saviez-vous? La Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) est de l'argent que le gouvernement fédéral ajoute à votre régime enregistré d'épargne-études (REEE).

Les avantages d'utiliser tous les programmes gouvernementaux offerts pour votre enfant :

Dépôt du parent, de la famille et(ou) des amis si le revenu est inférieur à 38 832 \$

- Dépôt minimum (pour ouvrir) 1 \$
- Premier dépôt (jusqu'à) 500 \$
- SCEE (40 cents par dollar) 200 \$
- Solde total du REEE pour les premiers 500 \$ 701 \$
- (20 cents par la suite jusqu'à 2 500 \$)

Dépôt du parent, de la famille et (ou) des amis si le revenu est inférieur à 77 664 \$

- Dépôt minimum (pour ouvrir) 1 \$
- Sur votre premier dépôt de 500 \$
- SCEE (30 cents par 500 \$) 150 \$
- Solde total du REEE 651 \$
- (20 cents par la suite jusqu'à 2 500 \$)

Conseils pour maximiser l'épargne-études pour votre enfant :

- Pour chaque dollar que vous allez déposer dans le REEE jusqu'à concurrence de 2 500 \$ par année, le gouvernement du Canada déposera 20 cents de plus. En chiffres réels, cela signifie que jusqu'à 400 \$ pourraient être ajoutés à votre REEE chaque année.
- Si votre revenu familial était de 38 832 \$* ou moins en 2009, vous pourriez être admissible à la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) supplémentaire.
- Le gouvernement déposera 20 cents de plus (40 cents en tout) pour chaque dollar que vous déposez dans le REEE jusqu'à concurrence de 500 \$, et 20 cents par dollar supplémentaire jusqu'à 2 500 \$.
- Si votre revenu familial net est de 77 664 \$ ou moins, le gouvernement du Canada vous donnera 30 cents pour chaque dollar jusqu'à 500 \$ et 20 cents pour chaque dollar de plus jusqu'à 2 500 \$. Quel que soit le revenu net de votre famille, la subvention fournit au moins 20 cents pour chaque dollar déposé jusqu'à 2 500 \$ par année.
- **Veillez noter que ces montants sont mis à jour tous les ans.**

Quelques solutions

- ✓ Allez à votre banque, caisse populaire ou institution financière et demandez d'ouvrir un REEE.
- ✓ Les diverses subventions sont automatiques. Votre demande de REEE contiendra l'information dont le gouvernement a besoin pour déterminer quelles subventions seront ajoutées à votre REEE.
- ✓ Si vous avez les moyens de le faire, faites le nécessaire pour que des sommes soient déposées chaque mois automatiquement dans votre REEE afin de profiter au maximum des subventions offertes.
- ✓ Appelez ou visitez le Centre pour la vie autonome de votre localité pour plus d'information.
- ✓ Pour trouver le Centre le plus proche, allez à www.vacanada.ca ou composez le 1-613-563-2581.

Cette série de feuillets d'information a été créée pour le projet *Investir dans des avenirs* financé par le biais du Programme canadien pour l'épargne-études, Ressources humaines et Développement social Canada. Vous trouverez la série à www.vacanada.ca.